



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 05 AVRIL 2018

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, le 05 avril à 20 h 30, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique REPIQUET, Maire.

Étaient présents : M. Dominique REPIQUET, maire, M. Michel NOVE-JOSSERAND, M. Eric DIOCHON, M. Jean-Jacques BESSON, M. Christian BERNIGAUD, Mme Françoise BOSSAN, Mme Lydie VALETTE-RACH, M. Pierre TRUCHON, Mme Marie-Pierre GAUTHERET, Mme Rachel CHARPIGNY adjoints, Mme Marie-Dominique BUIRET, Mme Annick DONGUY, Mme Myriam GUILLOT, Mme Bernadette JOSSERAND, Mme Isabelle MERONI, Mme Dominique JOURDAN, Mme Lia ONOFRE, M. Henrique BARBOSA, M. Michel FERNANDES, M. Frédéric CHAFFAUD, , Mme Laurence FERRAND, M. Raphaël ROZIER, M. Benoit MERLO, M. Luc MACIET, M. Julien PACCAUD, M. Philippe PAIN, conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. Virgile FERRAND qui a donné pouvoir à M. Philippe PAIN, M. Gauthier SAVART qui a donné pouvoir à M. Frédéric CHAFFAUD, M. Nicolas PERRET qui a donné pouvoir à M. Benoit MERLO.

Étaient absents : Mme DE BLOCK Céline, M. Nicolas DUC, Mme Catherine VILLEGAS
Monsieur Frédéric CHAFFAUD est nommé secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 8 mars 2018
- 2/ Compte de gestion du budget communal 2017 - commune ex-BAGE-LA-VILLE
- 3/ Compte administratif du budget communal 2017 – commune ex-BAGE-LA-VILLE
- 4/ Affectation des résultats du budget communal 2017 – commune ex-BAGE-LA-VILLE
- 5/ Compte de gestion du budget Communal 2017 – commune ex-DOMMARTIN
- 6/ Compte administratif du budget communal 2017 – commune ex-DOMMARTIN
- 7/ Affectation des résultats du budget communal 2017 – commune ex-DOMMARTIN
- 8/ Vote des taux d'imposition 2018
- 9/ Vote du budget communal 2018
- 10/ Subventions aux associations 2018
- 11/ Compte de gestion du budget assainissement – commune ex-BAGE-LA-VILLE
- 12/ Compte administratif du budget assainissement 2017 – commune ex-BAGE-LA-VILLE
- 13/Affectation des résultats du budget assainissement 2017 – commune ex-BAGE-LA-VILLE
- 14/ Compte de gestion du budget assainissement 2017 – commune ex-DOMMARTIN
- 15/ Compte administratif du budget assainissement 2017 – commune ex-DOMMARTIN
- 16/ Affectation des résultats du budget assainissement 2017 – commune ex-DOMMARTIN
- 17/ Budget assainissement 2018
- 18/ Attribution de compensation des communes
- 19/ Comptes rendus des commissions
- 20/ Questions et informations diverses

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08 MARS 2018

Monsieur le Maire rappelle que le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 08/03/18 a été transmis par courriel et joint au document de travail après corrections à l'ensemble des membres de l'Assemblée. Après prise en compte des observations et demandes de rectifications, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 08/03/18.

2 – COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL 2017 – COMMUNE EX BAGE-LA-VILLE

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter, pour ce qui concerne la commune ex Bâgé-la-Ville, les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 29 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, - DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur pour la commune ex Bâgé-la-Ville, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 – COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2017 – COMMUNE EX BAGE-LA-VILLE

Le Maire de la commune ex Bâgé-la-Ville ayant quitté la salle et le Conseil Municipal ayant élu M. Michel NOVE-JOSSERAND, Président de séance,

Après s'être fait présenter le budget primitif principal de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- APPROUVE le compte administratif du budget principal dressé pour l'exercice 2017 par le Maire de la commune ex Bâgé-la-Ville, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- en recettes de la section de fonctionnement :	1 750 861.12 €
- en dépenses de la section de fonctionnement :	1 414 917.39 €
- excédent antérieur reporté :	106 520.70 €
Excédent de fonctionnement :	442 464.43 €

Section d'investissement :

- en recettes de la section d'investissement :	499 374.07 €
- en dépenses de la section d'investissement :	635 508.87 €
Excédent antérieur reporté :	- 86 870.10 €
Reste à réaliser en recettes :	19 869.00 €
Reste à réaliser en dépenses :	67 052.66 €
Déficit d'investissement	- 270 188.56 €

4 -- AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET COMMUNAL 2017 – COMMUNE EX BAGE-LA-VILLE

Le Conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après avoir approuvé le compte administratif pour 2017 qui présente un excédent de fonctionnement de 442 464.43 €,

Considérant les besoins de financement des opérations d'investissement recensées pour l'exercice 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, soit 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention

DECIDE sur proposition du Maire, d'affecter au budget primitif 2018 le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 270 188.56 €.
- Affectation au financement de la section de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement repris en fonctionnement » pour un montant de 172 275.87 €.

5 – COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL 2017 – COMMUNE EX DOMMARTIN 2017

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter, pour ce qui concerne la commune ex Dommartin, les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 29 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, - DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur pour la commune ex Dommartin, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6 – COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2017 – COMMUNE EX DOMMARTIN

Le Maire de la commune ex Dommartin ayant quitté la salle et le Conseil Municipal ayant élu M. Dominique REPIQUET, Président de séance,

Après s'être fait présenter le budget primitif principal de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- APPROUVE le compte administratif du budget principal dressé pour l'exercice 2017 par le Maire de la commune ex Dommartin arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- en recettes de la section de fonctionnement :	478 460.36 €
- en dépenses de la section de fonctionnement :	422 978.53 €
- excédent antérieur reporté :	54 487.26 €
Excédent de fonctionnement :	109 969.09 €

Section d'investissement :

- en recettes de la section d'investissement :	129 991.05 €
- en dépenses de la section d'investissement :	168 038.08 €
Excédent antérieur reporté :	33 405.07 €
Reste à réaliser en recettes :	- €
Reste à réaliser en dépenses :	19 694.00 €
Déficit d'investissement	- 24 335.96 €

7 – AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET COMMUNAL 2017 – COMMUNE EX DOMMARTIN

Le Conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après avoir approuvé le compte administratif pour 2017 qui présente un excédent de fonctionnement de 109 969.09 €.

Considérant les besoins de financement des opérations d'investissement recensées pour l'exercice 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, soit 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

DECIDE sur proposition du Maire, d'affecter au budget primitif 2018 le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 24 335.96 €.
- Affectation au financement de la section de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement repris en fonctionnement » pour un montant de 85 633.13 €.

8 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 transmis par les Services Fiscaux qui donne les renseignements suivants :

- les bases d'imposition de l'année précédente et les taux appliqués par la commune,
- les bases prévisionnelles d'imposition pour l'exercice courant,
- les taux communaux moyens et plafonds,
- le montant des allocations compensatrices versées par l'état en matière d'exonération des taxes locales.

Pour la commune ex Bâgé-la-Ville, il est proposé, compte-tenu des orientations budgétaires de l'année 2018 et des projets d'investissements prévus en 2018 de voter les taux d'imposition communaux des trois taxes locales applicables en 2018, soit :

- taxe d'habitation: **11,65 %**

- foncier bâti : **9,79 %**
- foncier non bâti : **41,93 %**

Pour la commune ex Dommartin, il est proposé, compte-tenu des orientations budgétaires de l'année 2018 et des projets d'investissements prévus en 2018 de voter les taux d'imposition communaux des trois taxes locales applicables en 2018, soit :

- taxe d'habitation: **12.26 %**
- foncier bâti : **9,53 %**
- foncier non bâti : **42.94 %**

Après délibération, le Conseil Municipal, par 28 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, **FIXE** les taux d'imposition communaux 2018 des trois taxes locales comme proposé ci-dessus.

9 – BUDGET COMMUNAL 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité soit 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention **APPROUVE** le projet de budget principal primitif 2018 arrêté comme suit :

- en dépenses et en recettes de fonctionnement **2 650 398.00 €**
- en dépenses et en recettes d'investissement **1 535 779.66 €**

10 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 28 voix pour, 0 contre et 1 abstention

- **APPROUVE** l'attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2018, pour un montant total de 19 586 € suivant le détail annexé à la présente délibération. Les subventions seront versées aux associations qui en feront la demande. A cette demande, devra être joint le nombre d'enfants de la commune, utilisateurs de l'association ainsi que les comptes financiers.

- **PRECISE** que cette somme sera imputée à l'article 65748 du budget primitif principal 2018

SUBVENTIONS 2018 - article 6574

imputation budgétaire		Vote 2017	Payé 2017	Vote 2018	Observations
6574	CLSH Bâg'Evasion	9 000,00 €	9 184.38 €	10 000,00 €	Mercredi 0,50€/h Périscolaire 0,30€/h Vacan. été 0,20€/h
6574	Comité des Fêtes (feu d'artifice)	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	
6574	Comité des Fêtes (repas)	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
6574	Harmonie 3 Bâgé-Dommartin Au titre de Dommartin	442,00 € 310,00 €	752,00 €	800,00 €	
6574	Les Amis du Site Bâgé-la-Ville Dommartin	189,00 € 35,00 €	224,00 €	189,00 €	
6574	Passion patrimoine			189,00 €	
6574	Les Baladins	189,00 €	0 €	189,00 €	
6574	Sou des Ecoles Bâgé-la-Ville	945,00 €	945,00 €	945,00 €	
6574	Sou des Ecoles - Dommartin	450,00 €	450,00 €	450,00 €	
6574	Sté Chasse B la V	189,00 €	189,00 €	189,00 €	
6574	Union Fraternelle Chasseurs Dommartin	100,00 €	100,00 €	100,00 €	
6574	ORFEO	189,00 €	189,00 €	189,00 €	
6574	Prévention routière	200,00 €	200,00 €	200,00 €	

6574	Club des Aînés Dommartin	35.00 €	35.00 €	35.00 €	
6574	OCCE de l'Ain - Coop Ecole Maternelle « J.Prévert »	1 474.00 €	1 474.00 €	1 000,00 €	
6574	SOU BLV (participation piscine/transport)	380,00 €	380,00 €	380,00 €	
6574	Sou des écoles (activité musique)	500,00 €	500,00 €	500,00 €	
6574	Les Zinzins Circus	200,00 €	200,00 €	200,00 €	
6574	Liberté Autisme Quad	35.00 €	35.00 €	35.00 €	
6574	Cantine scolaire Dommartin	450.00 €	450.00 €	450.00 €	
6574	Cantine scolaire association - Dommartin	6 295.00 €	6 295.00 €	6 350.00 €	
6574	Comité de Fleurissement	500.00 €	500.00 €	500.00 €	
	Total général	24607.00 €	24 602.38 €	25 390.00 €	

11 – COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2017 – COMMUNE EX BAGE-LA-VILLE

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter, pour ce qui concerne la commune ex Bâgé-la-Ville, les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

12 – COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2017 – COMMUNE EX BAGE-LA-VILLE

Le Maire de la commune ex Bâgé-la-Ville ayant quitté la salle et le Conseil municipal ayant élu M. Michel NOVE-JOSSERAND, Président de séance,

Après s'être fait présenter le budget primitif du service de l'assainissement de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif du budget du service de l'assainissement dressé pour l'exercice 2017 par le Maire arrêté comme suit :

Section d'exploitation :

- en recettes de la section d'exploitation	256 137.97 €
- en dépenses de la section d'exploitation	-202 412.04 €
- excédent antérieur reporté	0,00 €
Excédent d'exploitation	53 725.93 €

Section d'investissement :

- en recettes de la section d'investissement	325 078.71 €
--	--------------

- en dépenses de la section d'investissement	251 122.36 €
- déficit antérieur reporté	-131 744.01 €
- Solde d'exécution	- 57 787.66 €
- Restes à réaliser en dépenses	28 555.00 €
Déficit d'investissement (résultat d'ensemble)	- 86 342.66 €

13 – AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2017 – COMMUNE EX BAGE-LA-VILLE

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M49, Après avoir approuvé le compte administratif pour 2017, qui présente en section d'exploitation un excédent d'un montant de 53 725.93 € et en section d'investissement un déficit de -57 787.66 €.

DECIDE sur proposition du Maire, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, l'affectation au budget primitif 2018 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- en recettes de la section d'investissement au compte « 1068 » pour un montant de 53 725.93 €,
- en dépenses de la section d'investissement au compte « D001 Résultat antérieur reporté » pour un montant de 57 787.66 €.

14 – COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2017 – COMMUNE EX DOMMARTIN

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter, pour ce qui concerne la commune ex Dommartin, les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

15 – COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2017 – COMMUNE EX DOMMARTIN

Le Maire de la commune ex Dommartin ayant quitté la salle et le Conseil municipal ayant élu M. Dominique REPIQUET, Président de séance,

Après s'être fait présenter le budget primitif du service de l'assainissement de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif du budget du service de l'assainissement dressé pour l'exercice 2017 par le Maire arrêté comme suit :

Section d'exploitation :

- en recettes de la section d'exploitation	61 033.60 €
- en dépenses de la section d'exploitation	51 412.65 €
- excédent antérieur reporté	7 177.85 €
Excédent d'exploitation	16 798.80 €

Section d'investissement :

- en recettes de la section d'investissement	34 530.00 €
- en dépenses de la section d'investissement	46 183.62 €
- Résultat antérieur reporté	55 929.63 €
- Solde d'exécution	44 276.01 €

- Restes à réaliser en dépenses 52 921.00 €
Déficit d'investissement (résultat d'ensemble) - 8 644.99 €

16 – AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2017 – COMMUNE EX DOMMARTIN

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M49, Après avoir approuvé le compte administratif pour 2017, qui présente en section d'exploitation un excédent d'un montant de 16 798.80 € et en section d'investissement un déficit de -44 276.01 €.

DECIDE sur proposition du Maire, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, l'affectation au budget primitif 2018 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- en recettes de la section d'investissement au compte « 1068 » pour un montant de 8 644.99 €,
- en recettes de la section de fonctionnement au compte « 002 Résultat de fonctionnement repris » pour un montant de 8 153.81 €
- en recettes de la section d'investissement au compte « D001 Résultat antérieur reporté » pour un montant de 44 276.01 €.

17 – BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, APPROUVE le projet de budget primitif 2018 du service de l'assainissement, arrêté comme suit :

- en dépenses et en recettes d'exploitation 346 318 €
- en dépenses et en recettes d'investissement 528 407 €.

18 – ATTRIBUTION DE COMPENSATION DES COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération prise par la Communauté de Communes Bresse et Saône concernant les attributions de compensation des communes :

« Le Conseil Communautaire, par délibération du 16 janvier 2018, a corrigé les erreurs de calcul dans les attributions de compensation de l'ex. Communauté de Communes de Pont-de-Vaux.

Il n'y avait pas d'erreur dans celles des communes de l'ex. Communauté de Communes du Pays de Bâgé.

Néanmoins, et dans la mesure où il n'y a pas eu de vote formel sur ces dernières, il convient d'inviter le Conseil à se prononcer de nouveau sur la décision votée le 12 avril 2017 par 34 voix pour et une abstention.

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et une abstention,

RÉVISE les attributions de compensation des communes de l'ex. Communauté de Communes du Pays de Bâgé en les augmentant de 30% mais dans la limite de 5% des recettes réelles de fonctionnement de ces 9 communes en 2016., soit :

Communes de l'ex. Communauté de communes du Pays de Bâgé

Communes	AC 2000	Recettes	maxi 5%	Part / commune	AC supplémentaire	AC complémentaire	AC définitives totales
BAGÉ LE CHATEL	29 144,00 €	548 435,49 €	27 421,77 €	2,301%	8 743,18 €	8 743,18 €	37 887,18 €
BAGÉ LA VILLE	53 412,00 €	1 617 268,78 €	80 863,44 €	4,217%	16 023,57 €	16 023,57 €	69 435,57 €
DOMMARTIN	6 643,00 €		0,00 €	0,524%	1 992,90 €	1 992,90 €	8 635,90 €
FEILLENS	446 687,00 €	2 377 269,40 €	118 863,47 €	35,268%	134 005,85 €	118 863,47 €	565 550,47 €
MANZIAT	216 190,00 €	1 154 314,77 €	57 715,74 €	17,069%	64 856,88 €	57 715,74 €	273 905,74 €
REPLONGES	428 433,00 €	2 110 000,00 €	105 500,00 €	33,827%	128 529,66 €	105 500,00 €	533 933,00 €
ST ANDRE DE BAGÉ	86 007,00 €	512 717,47 €	25 635,87 €	6,791%	25 802,05 €	25 635,87 €	111 642,87 €
VESINES	43,00 €		0,00 €	0,003%	12,90 €	12,90 €	55,90 €
	1 266 559,00 €				379 967,00 €	334 487,63 €	1 601 046,63 €

La présente délibération sera communiquée aux communes qui devront délibérer à la majorité simple sur le montant des attributions de compensation. »

Monsieur le Maire confirme que le Conseil doit se prononcer sur les attributions de compensation des communes de l'ex-communauté de communes du Pays de Bâgé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions

Approuve la révision des attributions de compensation des communes de l'ex-communauté de communes du Pays de Bâgé prise par la Communauté de Communes Bresse et Saône telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

19 – COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS

➤ Urbanisme-Bâtiments

M. Eric DIOCHON informe l'Assemblée que les travaux du bureau de la Directrice à l'École seront réceptionnés début de semaine 15. Les travaux de reprise du plafond tendu en mairie ont été réalisés. Le câblage à l'école Denave est réalisé.

➤ Communication

M. Christian BERNIGAUD indique que la lettre info a été distribuée. Proxiguide a été relancé. On est en attente de réponse.

➤ Voirie - fleurissement

Madame Françoise BOSSAN indique qu'il va être nécessaire de réunir les bénévoles afin d'établir un planning pour les plantations. Pour ce qui concerne Dommartin, la journée « Plantations » aura lieu le 7 avril 2018.

Pour ce qui concerne le dossier d'aménagement de la RD 28, au niveau de la gare, la commune est en attente de réception de la convention de la part du Conseil Départemental.

Madame Françoise BOSSAN rappelle qu'il est nécessaire de préparer le dossier de demande de DETR, pour les aménagements de sécurité des abords de l'école à Dommartin, à déposer avant le 15 avril 2018 auprès des services du Conseil Départemental.

Pour ce qui concerne les travaux de voirie, une rencontre a eu lieu avec le directeur de l'Agence d'Ingénierie de l'Ain. L'adhésion à cet organisme sera proposée lors du prochain conseil municipal. Une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du programme d'entretien des voiries pourrait alors être signée.

➤ Scolaire

Madame Rachel CHARPIGNY fait le compte rendu de la réunion du comité de pilotage des activités périscolaires du 27 février 2018 avec les directrices d'écoles, la principale du collège et la municipalité et indique sa rencontre avec les services Transports Scolaires du Département (modification suite demande du collège). Les points abordés :

- Faisabilité d'une modification des horaires de cars pour augmenter les plages horaires des enfants au collège, à la demande de Madame la Principale ; ce qui aurait un impact sur les enfants du primaire.
- Possibilité et coût d'une navette scolaire entre Bâgé et Dommartin pour un petit groupe d'élèves afin d'éviter une fermeture éventuelle de classe

Réflexion sur plusieurs scénarios d'horaires par le comité de pilotage du périscolaire demandée aux Directrices. Les trois conseils d'école se sont bien déroulés.

Rencontre avec le bureau de Bag'évasion, le 5 mars 2018, sur les thèmes des activités à mettre en place et des décisions à prendre en matière de personnel.

➤ CCAS :

Madame Lydie VALETTE-RACH indique qu'une commission d'action sociale a eu lieu : A été évoqué le registre des personnes fragiles – une information sera faite sur le prochain bulletin voire sur une lettre d'information. – A suivre le dossier concernant la domiciliation des personnes sans domicile fixe ou stable.

➤ CMJ :

Mme Lydie VALETTE-RACH informe l'Assemblée qu'elle est en attente des autorisations concernant l'affaire LUIS TRIO.

➤ Cimetière

Madame Marie-Pierre GAUTHERET indique qu'elle a reçu l'entreprise CARRARA. La prochaine commission Cimetières aura lieu le 12 avril 2018 à DOMMARTIN.

➤ Médiathèque

. Le jeudi 29 mars, 4 bénévoles et la médiathécaire de Bâgé-la-Ville se sont déplacés aux Planons à ST CYR SUR MENTHON pour un échange de 300 livres avec la DLP. Depuis le 1^{er} janvier 2018, ce sont les bénévoles et personnel de la médiathèque qui doivent se déplacer aux Planons pour les échanges en lieu et place du bibliobus, service supprimé par le département.

Le jeudi 12 avril, les bénévoles de Dommartin iront faire un échange de 150 livres.

Très bonne participation du public aux animations du mois de mars :

- Instant Histoires le 17 mars : présence d'une centaine de personnes (enfants et adultes)
- Matinée Jeux Ados le 24 mars en partenariat avec la Ludothèque : une vingtaine d'enfants se sont succédés pour venir découvrir les jeux. Ils ont apprécié ce moment ainsi que des adultes qui se sont pris au jeu.

Animations du mois d'avril

- 5 avril : rencontre avec le R.A.M
- 6 avril : conférence de Rémi RICHE sur le thème : Rôle et conditions des femmes lors et après la Grande Guerre
- 7 avril : La Parlote

- 14 avril : Ateliers créatifs : des animaux en papier
- 21 avril : Instant Histoires

➤ **Environnement - Hydraulique**

M. Jean-Jacques BESSON informe l'Assemblée que le poste de Laval fonctionne mais il n'est pas réceptionné car il reste l'enrobé à faire. Le Syndicat des Eaux a voté son budget : il y aura des travaux sur la commune en particulier Boucle des Badels et à Dommartin (Laissard). Les travaux d'éclairage public ont été réalisés (MARPA). Pour ce qui concerne le diagnostic des eaux parasites, des relevés de nuit sont en cours.

- DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.

D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme :

Date et décision	Section n°	Adresse	Nature du bien	Superficie
26/02/2018 Non préemption	G269 G270 G271 G272	Teppe de Biche Teppe de biche Teppe de biche Teppe de biche	Non Bâti Non bati Non bâti Non bâti	1412m 1421m ² 944m ² 1168m ²
04/03/2018 Non préemption	D20 D703	LONGECOUR Longecour	Bâti Bâti	1270m ² 1940 m ²
07/03/2018 Non préemption	H1005	264 Route des Gerbets	Bâti	1813m ²
23/03/2018 Non préemption	F2755	BAGE LA VILLE	Non bâti	68 ca

Réunion	Date	Heure
BUREAU MUNICIPAL (option)	19/04/2018	20H30
BUREAU MUNICIPAL	03/05/2018	20H30
CONSEIL MUNICIPAL	17/05/2018	20H30
BUREAU MUNICIPAL	31/05/2018	20H30
BUREAU MUNICIPAL	21/06/2018	20H30
CONSEIL MUNICIPAL	28/06/2018	20H30

La séance est levée à 00h15.